Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine

Herausgeber: Schweizer Heimatschutz

Band: 12 (1917)

Heft: 5: Vom Bauernhaus I

Rubrik: Zeitschriftenschau

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ZEITSCHRIFTENSCHAU

Société d'Art Public de Genève (Section genevoise de la Ligue Heimatschutz). (Fin du Rapport.) Au nombre des conditions prévues, bâties de la ville et des faubourgs.

les concurrents devront présenter les projets suivants:

1. Projets d'aménagement et d'extension du réseau des routes et des voies ferrées (chemins de fer et tramways).

2. Projets de constructions sur les parcelles non bâties et d'améliorations des parcelles déjà



Laubengang

OTTO FRŒBEL'S ERBEN Gartenarchitekten. Zürich 7



Magentropfer

Kneipp'schen Heilkräutern.

Vorzügliches Hausmittel bei Unbehagen und Uebelkeit, Magenbeschwerden, Magen-drücken, Blähungen, Auf-stossen, Sodbrennen, schlech-ter, mühsamer Verdauung usw. Von Aerzten empfohlen. Preis pro Fläschehen Fr. 1.—, erhältlich nur in Apotheken.

F. Reinger-Bruder, Basel 7.

NESSOL-SHAMPOO

das

: schweizerische : Kopfwaschpulver

"mit Ei" und "mit Kamillen" à 25 Cts. per Paket in Apotheken, Drogerien und Parfümerien



Fabr. Ernst Sievers, St. Gallen



A l'aide d'un programme clair pour la distribution des voies de communication en observant les principes à la base de l'art moderne de la construction des villes relativement aux exigences de la salubrité, de l'économie publique et en visant à une heureuse conception artistique, les projets devront comporter un plan complet d'aménagement des voies de communication et de construction systématique sur tout le territoire embrassé par le concours.

Le territoire en question comprend non seulement la ville de Zurich agrandie, mais encore un grand nombre de communes environnantes. Il s'étend sur une superficie de 61.000 hectares, (les ³/₄ du canton de Genève), dont 4280 hectares

en forêts.

Le programme ajoute ces mots judicieux, que les adversaires de la fusion des communes suburbaines de Genève à la ville feront bien de méditer;

« Les nécessités de l'habitation, de l'activité industrielle et du trafic font de ces faubourgs et de la ville de Zurich un même ensemble économique. »

Avec le plan d'extension, il convient de fixer le mode de construction applicable aux différentes régions du territoire. Il suffit pour cela d'établir des zones distinctes selon la nature des immeubles à élever.

- 1. Ainsi, telle zone comprendra des immeubles pouvant atteindre le maximum de hauteur. Ce sera le cas, par exemple, pour le territoire de la ville le plus rapproché de son centre ou pour les terrains en bordure des grandes voies de communication.
- 2. D'autres zones seront réservées à des immeubles moins élevés, voire même exclusivement à des villas.

Au fur et à mesure que la ville s'étend, l'autorité compétente décide que telle zone comprenant

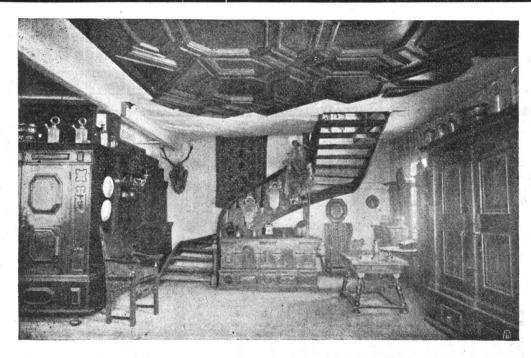
BERTSCHINGER & CO, zeughausgasse 20, BERN

empfehlen:

Bettvorlagen :: :: Milieux, Cocosläufer :: Linoleum, Möbelstoffe, Tischdecken, Türvorlagen :: Wachstuch

Preise möglichst billig.

Preise möglichst billig.



Dr. Erwin Rothenhäusler, Mels bei Sargans

Antiquitäten und Kunstsachen _____ Spezialität: Möbel

des immeubles moins élevés rentrera dorénavant dans la zone des grands immeubles.

Ce système est le seul qui permette le développement normal d'une ville et qui empêche l'affreux mélange des grands immeubles de ville avec les maisons de campagne ou les villas.

La ville de Zurich qui, dès 1900, avait divisé son territoire en deux zones, demanda au peuple zurichois, en 1912, d'en créer une troisième pour les villas. Celui-ci accepta le projet à une très grosse majorité.

Lausanne, depuis 1911, a adopté le système des zones, Berne également, ainsi que toutes les principales villes de Suisse.

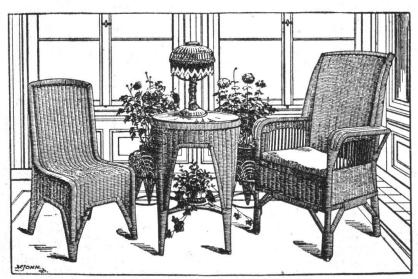
En France, on commence à l'introduire; en Angleterre et spécialement en Allemagne, il l'est depuis longtemps; le plan d'extension de Munich du 29 juillet 1895 est spécialement détaillé et comprend 9 zones distinctes.

La création d'un semblable système est très facile et peut être accomplie indépendamment du plan d'extension.

Rohrmöbelfabrik H.Frank

Telephon 3133 St. Gallen

Telephon 3133



Anfertigung von Rohrmöbeln nach jeder Angabe und Zeichnung. Kostenberechnungen nach Skizzen übernehme ich kostenlos und ohne jede Verbindlichkeit. Leistungsfähigste Firma der Ostschweiz :: Katalog zur Verfügung



OFENFABRIK A.-G. BIEL

Erstellung von Kachelöfen, Wandbrunnen und Cheminées nach eigenen und gegebenen Entwürfen

Schweiz: Landesausstellung Bern: Kollektivausstellung: Grand Prix. Einzelausstellung: Goldene Medaille.

A Genève, on pourrait établir deux zones principales. La première, destinée aux immeubles les plus élevés, comprendrait la ville et une partie des grandes communes suburbaines. Elle serait aisément délimitable par quelques artères transversales à désigner. Une petite zone spéciale destinée au quartier historique de la haute ville pourrait y être créée avec des prescriptions distinctes de hauteur, de style et de matériaux, comme c'est le cas pour toute la ville de Berne et, à Lausanne, pour le quartier qui avoisine le château et la cathédrale.

La seconde zone s'étendrait au reste du canton et comprendrait les immeubles dont le maximum de hauteur serait fixé à 13 mètres à la corniche, de manière à permettre un rez-de-chaussée et deux étages sans compter la toiture. Les villas y seraient particulièrement à leur place.

des immeubles de grandes dimensions pourraient développement de Genève der demander l'autorisation de déterminer sur leur devienne un mal irréparable.

A Genève, on pourrait établir deux zones prin- territoire un périmètre à l'intérieur duquel les ales. La première, destinée aux immeubles les règles de la première zone seraient appliquées.

Pour nous résumer, parmi les mesures urgentes à prendre par l'Etat, avant que la loi sur les constructions soit achevée et qu'un plan d'extension détaillé soit établi, nous proposerons:

- 1. Présentation immédiate au Grand Conseil d'un article de loi donnant plus d'autorité au Département des Travaux publics pour empêcher les constructions disparates.
- Création de zones selon la nature des constructions.
- 3. Adoption du principe du double alignement obligatoire (soit alignement en recul de la limite légale), pour toutes les artères suburbaines de grande circulation et les nouveaux quais.

C'est le minimum de ce qui doit être exigé, si l'on ne veut pas que le désordre qui a présidé au développement de Genève depuis quelques années devienne un mal irréparable.

> C'est pour atteindre ce but que nous demandons l'appui de tous qui ont à cœur que la Genève future reste digne de sa réputation et de son passé.



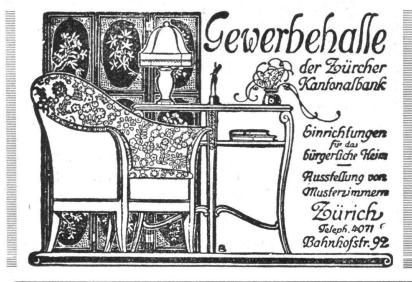
Ueberall bei Kohlenfeuerung: Zentralheizungen, Restaurationen, Bäckereien, Konditoreien etc. versehen Sie die Kamine mit unserm

Spring Original-Patent-Rauchsauger

Nachweisbare Kohlenersparnis bis zu 30 %, Ia. Referenzen, Prospekte.

Fabrikanten: Spring, Burger & Cie., Basel.





Alter Schweizerstil

Prachtvolle Stabellen, Cruhen, Cische, Möbel in altem Schweizerstil geschnitzt. a a Herstellung von Möbel-Kopien nach allen antiken Vorlagen usw. Billigste Preisberechnungen!

W. Rinnen, Dürrenast b. Chun

Muftervorlagen gur Verfügung.

EX LIBRIS

Buch- und Kunstdruckerei Benteli A.-G., Bümpliz-Bern

